

Ezanville, le 02 mars 2020

L'AFAAD écrit au Ministre de l'Agriculture et demande un audit général des abattoirs de boucherie et la publication annuelle des rapports d'inspection

Dans un courrier en date du 01 mars 2020, l'AFAAD demande expressément au Ministre de l'Agriculture M. Didier Guillaume que des mesures de contrôle et de transparence soient prises suite aux nouvelles images de l'enquête tournée dans l'abattoir Sobeval en Dordogne. Ces dernières attestent que de graves lacunes dans les inspections des services vétérinaires perdurent et ce, malgré une commission d'enquête parlementaire et une loi Alimentation qui devaient pourtant améliorer à la fois les contrôles, la transparence et les sanctions en cas de manquement à la réglementation dans les abattoirs.

Dans ce courrier, l'AFAAD demande un audit général de la protection animale dans les abattoirs de boucherie comme cela avait été déjà réalisé en 2016-2017 à la demande de Stéphane Le Foll. En outre, notre organisation demande que les rapports annuels d'inspection des services vétérinaires soient rendus publics et ce, tous les ans. Nous reproduisons ci-dessous le contenu de la lettre adressée à Didier Guillaume.

Monsieur le Ministre,

Les nouvelles images diffusées par l'association L214 filmées dans l'abattoir de Boulazac en Dordogne qui suscitent l'indignation de tous, alarment les consommateurs quant au niveau réel de prise en charge de la protection animale dans tous les abattoirs de France. Ce nouveau scandale révèle des dysfonctionnements importants des services de l'Etat et met en évidence l'insuffisance et l'absence de fiabilité des données publiques disponibles concernant l'état des abattoirs sur notre territoire.

L'AFAAD s'interroge sur le niveau d'exigence des inspections vétérinaires en matière de protection animale

De fait, on ne peut que constater que les consommateurs consultant le site « Alim'Confiance » fourni par votre Ministère, et unique source d'informations accessible à nos concitoyens pour connaître le niveau de respect de la réglementation sanitaire et bien-être animal d'un établissement, n'ont pu qu'être trompés par l'indication de l'évaluation « très satisfaisante » donnée à cet établissement de Boulazac. Mais il ne s'agit pas que d'un problème de transparence puisque cette évaluation repose sur le résultat des inspections des services vétérinaires de la DDPP, ce qui pointe de manière accablante la qualité et le niveau d'exigence de ces inspections.

Comment en effet est-il possible que les services de l'Etat puissent attribuer la meilleure note à un abattoir dans lequel de telles images ont été filmées ? Que penser des évaluations des autres abattoirs et de l'état général du respect de la réglementation en matière de protection animale dans les autres établissements ?

L'AFAAD exige des audits indépendants et la publication annuelle des rapports d'inspection

Face à ces faits, notre organisation demande qu'une campagne d'audits indépendants portant sur le respect de la réglementation en matière de protection animale dans les 265 abattoirs de boucherie soit diligentée par vos services. Nous demandons que l'intégralité des rapports d'inspections soit rendue publique à l'issue de cette campagne d'audits.

Aujourd'hui, seuls ces rapports détaillés pourraient permettre d'évaluer objectivement la situation dans les différents établissements d'abattage (et de suivre leur évolution), c'est pourquoi l'AFAAD vous demande également de vous engager, dès maintenant, à rendre annuelle la publication des rapports annuels d'inspection des abattoirs, comme le gouvernement précédent s'y était déjà engagé.

Monsieur Le Ministre Didier Guillaume, pourquoi refuser la publication annuelle des rapports d'inspection alors même que vous assurez dans tous les médias placer la transparence au cœur de votre action ?

Merci de bien vouloir nous accorder un entretien pour échanger sur ce sujet, ou de nous faire parvenir votre réponse par voie postale ou numérique, afin que nous puissions communiquer ces éléments à l'ensemble de nos adhérents et soutiens. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Caroline BROUSSEAUD
 Présidente de l'AFAAD

A propos de l'AFAAD

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur du respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux et de leur amélioration
 Contact : caroline.brousseau@afaad.net / Site web : afaad.net